

# la population française

GÉRARD CALOT

*Pour l'étude de la répartition des hommes sur le territoire, des illusions se dissipent, des calculs prospectifs se corrigent : dans l'ignorance statistique des changements de domicile dans notre pays entre deux dénombrements officiels, seuls les recensements apportent des informations nouvelles. Celui de mars 1968, même si certains en discutent les marges d'incertitude et même si l'on n'en connaît encore que les résultats bruts, a fait l'effet d'un révélateur : pour n'en prendre que deux exemples, une progression du Midi méditerranéen et surtout 400 000 Parisiens de moins que prévu, sont-ils ici la seule mesure des rapatriés et là l'effet des mesures de décentralisation ? Il est trop tôt pour le dire. C'est seulement quand les géographes et les économistes disposeront des résultats plus complets au début de 1969, par tranche d'âge ou par groupe d'activité professionnelle, qu'il leur sera possible de préciser les profondes mutations de notre pays et de bien mesurer la mobilité régionale.*

*Mais il a paru intéressant de demander dès maintenant à M. CALOT\* le responsable du recensement de mars 1968 à l'INSEE, de présenter une première analyse sur les résultats du dénombrement.*

## L'évolution démographique nationale 1962-1968.

Le chiffre provisoire national de la population totale établi sur la base des résultats bruts du recensement de mars 1968 s'élève à 49 800 000 ou 49 850 000 personnes. Lorsqu'on disposera des résultats du sondage au vingtième (1<sup>er</sup> trimestre 1969) et de l'enquête sur l'emploi réalisée un mois après le recensement, le chiffre définitif, homogène à celui retenu à la suite du recensement de 1962 (46 500 000), sera établi. On arrêtera alors le bilan démographique de la période intercensitaire 1962-1968.

Compte tenu des éléments actuellement disponibles, on peut dresser le bilan provisoire ci-après :

Composantes de l'accroissement démographique	Accroissement relatif annuel moyen (% par an)	
	Période 1954-1962	Période 1962-1968
Excédent des naissances sur les décès	0,7	0,7
Solde des échanges migratoires extérieurs	0,4	0,5 à 0,6
dont : rapatriés	0,1	0,3
dont : autres migrations extérieures	0,3	0,2 à 0,3
Accroissement total	1,1	1,2 à 1,3
Accroissement total (rapatriés exclus)	1,0	0,9 à 1,0

Ainsi, au cours des deux périodes intercensitaires, l'évolution démographique a été sensiblement identique : depuis quinze ans, la population française s'accroît, rapatriés mis à part, au taux de 1 % par an (soit actuellement un demi-million de personnes), à raison des deux tiers du fait de l'excédent des naissances sur les

\* Chef de la Division « Démographie Générale » à l'I.N.S.E.E.

**décès et à raison d'un tiers du fait de l'excédent des immigrations sur les émigrations.** Le nombre de rapatriés (815 000) arrivés en métropole entre 1962 et 1968 est presque double de celui (450 000) enregistré au cours de la période précédente.

## L'évolution régionale 1962-1968.

Si chacune des régions de programme connaît une augmentation de population, onze départements voient leur population diminuer entre 1962 et 1968 (voir carte n° 1) : Paris (— 7 %), Lozère (— 6 %), Creuse (— 4 %), Aveyron et Meuse (— 3 %), Cantal et Indre (— 2 %), Haute-Loire (— 1 %), Gers, Dordogne et Corrèze (0 %). Les départements qui connaissent les plus forts accroissements relatifs sont le département extérieur de la région parisienne : Essonne (+ 41 %), Val d'Oise (+ 26 %), Yvelines (+ 24 %), puis les départements méditerranéens : Var et Bouches-du-Rhône (+ 18 %), Alpes-Maritimes et Vaucluse (+ 17 %).

La croissance encore rapide (+ 9 %) de la **région parisienne** (anciens départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne) cache une grande hétérogénéité : tandis que Paris enregistre une **perte** de 200 000 habitants (— 7 %), les départements centraux connaissent une croissance **moyenne** : Hauts-de-Seine (+ 7 %) ou **forte** : Val-de-Marne (+ 13 %), Seine-Saint-Denis (+ 16 %) et les départements périphériques une croissance **forte** : Seine-et-Marne (+ 15 %) ou **très forte** : Yvelines (+ 24 %), Val-d'Oise (+ 26 %), Essonne (+ 41 %). Dans son ensemble l'agglomération parisienne progresse de 8 % (+ 600 000 personnes), la banlieue de 17 % (banlieue proche : + 7 %, banlieue extérieure : + 30 %).

Certains départements de la **couronne entourant la région parisienne** enregistrent des accroissements notables : Oise (+ 12 %), Loiret (+ 11 %), Marne (+ 10 %), Eure-et-Loir (+ 9 %). Cette progression s'étend au Loir-et-Cher (+ 7 %), au Calvados (+ 8 %) et à l'Indre-et-Loire (+ 11 %). Les départements de l'Aube (+ 6 %), de l'Eure (+ 6 %), de l'Yonne (+ 5 %) et de l'Aisne (+ 3 %) profitent moins que les départements voisins de cette progression d'ensemble.

La croissance démographique du **Sud-Ouest** concerne surtout La Haute-Garonne (+ 16 %) et à un moindre degré les Basses-Pyrénées (+ 9 %) et la Gironde (+ 8 %). En revanche, l'Aveyron (— 3 %) le Gers (0 %), le Lot et l'Ariège (+ 1 %) demeurent en retrait.

Le développement démographique du **Midi méditerranéen** est beaucoup plus uniforme : Var et Bouches-du-Rhône (+ 18 %), Vaucluse (+ 17 %), Hérault (+ 15 %), Basses-Alpes (+ 14 %), Drôme (+ 13 %), Pyrénées-Orientales (+ 12 %), Gard (+ 10 %). Seul l'Aude (+ 3 %) fait figure de parent pauvre dans cette région.

Les **Alpes du Nord** enregistrent des taux d'accroissement très honorables : Haute-Savoie (+ 15 %), Isère (+ 13 %), Rhône (+ 12 %). Les Hautes-Alpes apparaissent isolées par rapport aux départements voisins avec un taux de + 5 % seulement.

Le **Massif Central**, à l'exception du Puy-de-Dôme dont le taux d'accroissement est égal au taux national (+ 8 %), enregistre de faibles augmentations : Tarn-et-Garonne, Tarn, Cher et Loire (+ 4 %), Vienne, Haute-Vienne et Archèche (+ 3 %), Allier (+ 2 %), Nièvre et Lot (+ 1 %) et même des diminutions : Corrèze et Dordogne (0 %), Haute-Loire (— 1 %), Cantal et Indre (— 2 %), Creuse (— 4 %), Lozère (— 6 %).

Dans l'**Ouest**, la progression est moyenne pour le Calvados et la Seine-Maritime (+ 8 %), la Loire-Atlantique (+ 7 %) et l'Ille-et-Vilaine (+ 6 %) et plutôt médiocre dans les autres départements : Côtes-du-Nord, Manche, Mayenne et Charente (+ 1 %), Morbihan et Deux-Sèvres (+ 2 %), Finistère, Orne, Vendée et Charente-Maritime (+ 3 %), Sarthe (+ 4 %), Maine-et-Loire (+ 5 %).

Dans l'**Est**, les départements du Doubs (+ 11 %), du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (+ 7 %) s'opposent aux départements lorrains : Meuse (— 3 %), Vosges (+ 2 %), Meurthe-et-Moselle (+ 4 %), Moselle (+ 6 %), ainsi qu'à la Haute-Saône et à la Haute-Marne (+ 3 %).

Dans le **Nord**, les accroissements sont modérés : Somme et Nord (+ 5 %) ou même faibles : Aisne (+ 3 %), Pas-de-Calais (+ 2 %).

## Les soldes migratoires entre 1962 et 1968

L'évolution démographique globale d'une région ou d'un département est la résultante de deux phénomènes distincts : l'**excédent naturel** (excédent des naissances sur les décès) et l'**excédent migratoire** (différence entre les entrées et les sorties en provenance ou à destination du reste du territoire national ou de l'étranger). Si la gamme des excédents naturels (en valeur relative) est assez resserrée (+ 8 % en Moselle contre — 3 % dans la Creuse), les soldes migratoires, qui mesurent le pouvoir d'attraction ou de répulsion des différentes unités géographiques, présentent un éventail extrêmement large : + 34 % dans l'Essonne contre — 10 % à Paris (1). Bien qu'un certain relief démographique se dégage de l'examen des excédents naturels (voir la carte n° 2), les départements connaissent des évolutions démographiques différentes bien plus à cause de différences en matière d'échanges migratoires qu'à cause de différences strictement démographiques (natalité et mortalité).

Un tiers des départements (voir carte n° 3) perdent de la population du fait des échanges migratoires, dont Paris (— 10 %, soit 290 000 habitants), la Meuse (— 9 %), la Lozère (— 7 %), la Manche et le Cantal (— 4 %), le Pas-de-Calais (— 4 %).

En dehors de quelques départements isolés comportant une unité urbaine importante : Puy-de-Dôme (+ 5 %), Haute-Vienne (+ 3 %) ou, au contraire, qui n'en comportent pas : Gers (— 1 %), Jura (0 %), les départements qui enregistrent un solde migratoire positif élevé sont situés :

- ou bien dans le bassin parisien (Paris mis à part) ;
- ou bien au sud des lignes Bordeaux-Montpellier et Montpellier-Strasbourg.

Parmi les premiers on peut citer, en dehors de la région parisienne, le Loiret (+ 7 %), l'Oise et l'Indre-et-Loire (+ 6 %), l'Yonne, l'Eure-et-Loir, la Marne, la Côte-d'Or et le Loir-et-Cher (+ 4 %).

Dans le second groupe, on trouve tous les départements du littoral méditerranéen (l'Aude demeurant en retrait avec seulement + 3 %), de la vallée du Rhône, la Haute-Garonne, la Gironde et les Basses-Pyrénées, les Savoies, le Doubs et les deux départements alsaciens.

(1) Si on met à part les départements de la région parisienne, les excédents migratoires s'étagent entre — 9 % (Meuse) et + 17 % (Alpes-Maritimes), soit un éventail deux fois et demie plus grand que celui des excédents naturels.

## Comparaison des évolutions 1954 - 1962 et 1962 - 1968

La comparaison des taux d'accroissement annuels moyens enregistrés au cours des deux périodes intercensitaires 1954-1962 et 1962-1968 permet d'apprécier les inflexions qui se sont produites d'une période à l'autre. Comme le mouvement naturel a été extrêmement stable depuis quinze ans, les inflexions enregistrées par les taux d'accroissement sont imputables à des modifications dans les courants d'échanges migratoires. L'examen de la carte n° 4 fait apparaître les résultats suivants :

**Le Midi de la France** voit son taux d'accroissement augmenter sensiblement. Cette accélération touche aussi bien les régions déjà en forte progression que celles en progression moyenne ou faible :

— la Provence-Côte-d'Azur qui connaissait le plus fort taux d'accroissement entre 1954 et 1962 (+ 2,3 % par an) passe au taux record de + 2,9 % par an ;

— le Languedoc-Roussillon, qui avait un taux d'accroissement assez moyen (+ 0,9 % par an), porte celui-ci à + 1,6 % par an entre 1962 et 1968 ;

— l'Aquitaine et Midi-Pyrénées qui progressaient lentement entre 1954 et 1962 (+ 0,6 et + 0,5 % par an) évoluent entre 1962 et 1968 au taux équivalent à celui de la France entière (+ 1,1 et + 1,0 % par an).

**La région parisienne** qui, entre 1954 et 1962, arrivait derrière la Provence-Côte-d'Azur du point de vue du taux d'accroissement (+ 1,7 % par an), enregistre une décélération et son taux d'accroisse-

ment entre 1962 et 1968 (+ 1,4 % par an) est dépassé par celui de Rhône-Alpes et de Languedoc-Roussillon : tout en continuant à progresser rapidement, la région parisienne a ainsi vu sa croissance freinée ; son solde migratoire annuel a été réduit d'un tiers entre 1954-1962 et 1962-1968.

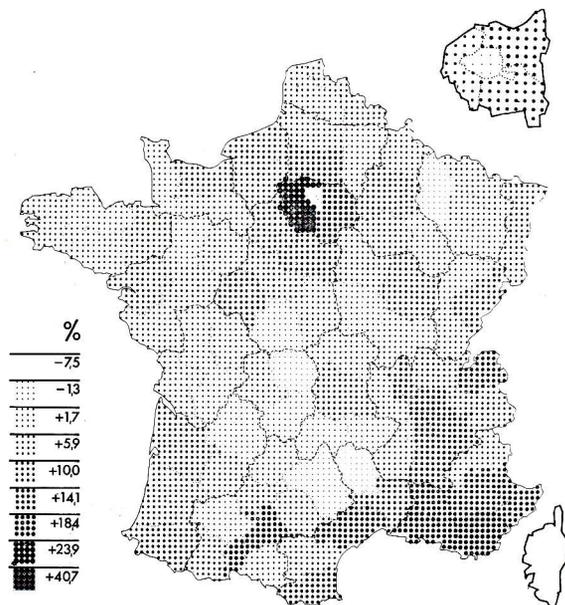
Deux régions, en dehors de la région parisienne, enregistrent un coup d'arrêt dans le rythme de leur progression démographique : **la région du Nord**, qui avec un taux d'accroissement assez moyen entre 1954 et 1962 (+ 1,0 %), passe à + 0,7 % par an entre 1962 et 1968 et surtout la **Lorraine** dont le taux d'accroissement s'abaisse de + 1,6 % à + 0,6 par an, d'une période intercensitaire à l'autre.

Les autres régions semblent avoir connu, compte tenu de l'imprécision des données, une évolution assez analogue entre 1954-1962 et 1962-1968. Signalons toutefois la **région Rhône-Alpes** qui devient la seconde pour son taux d'accroissement de + 1,7 % par an (+ 1,4 % entre 1954-1962), la **région Centre** dont le taux passe de + 0,7 % à + 1,2 % par an ainsi que la Bretagne et la Basse-Normandie qui voient leur taux d'accroissement légèrement augmenter (respectivement + 0,5 % et + 0,7 % entre 1962 et 1968 contre + 0,3 % et + 0,4 % par an entre 1954 et 1962). En revanche la Haute-Normandie enregistre à peine le même taux d'accroissement au cours des deux périodes.

A l'échelle départementale, ces observations se confirment. L'accélération démographique est spécialement nette dans l'Hérault, les Basses-Alpes, le Vaucluse, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales et la Drôme, où le taux d'accroissement annuel augmente d'un point d'une période à l'autre. Dans le Sud, seules les Basses-Py-

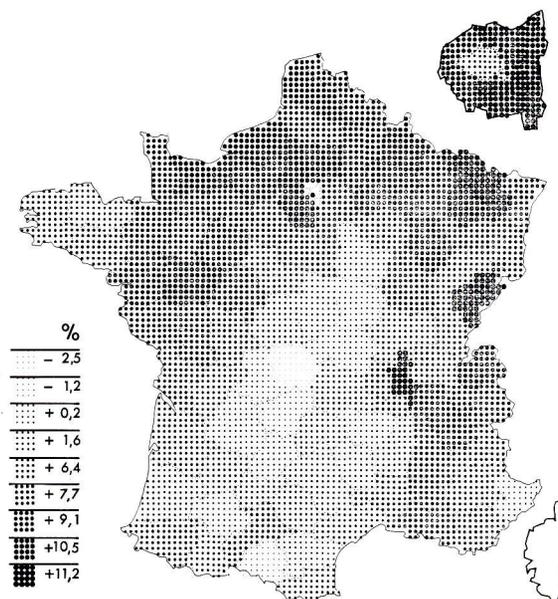
CARTE N° 1

Variation (en valeur relative) de la population totale entre 1962 et 1968 par département. Pour cette carte comme pour les suivantes, on ne dispose pas de renseignements sur la Corse.



CARTE N° 2

Variation relative de l'excédent des naissances sur les décès entre 1962 et 1968 par département. Plus le grisé est fort plus l'excédent s'est accru entre 1962 et 1968



INSEE 26 sept. 1968

renées, les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes ne connaissent pratiquement pas d'inflexion, dans leur taux d'accroissement.

Dans la région parisienne, les départements qui voient leur progression se ralentir (ou, dans le cas de Paris, leur régression s'accroître) sont les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, Paris et la Seine-Saint-Denis (diminution d'un à deux points du taux d'accroissement annuel) et, à un degré moindre, les Yvelines (diminution d'un demi-point). Le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne ont progressé au même rythme entre 1954 et 1962 qu'entre 1962 et 1968 tandis que l'Essonne accélérât très fortement sa croissance déjà exceptionnelle (taux passant de 4,8 % à 6,7 % par an).

Tous les départements de la frontière du Nord-Est voient leur croissance se ralentir, d'un à deux points pour la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse, moins d'un point pour le Pas-de-Calais, le Nord, l'Aisne et les Ardennes.

Certains départements de la couronne entourant la région parisienne enregistrent des accélérations que le découpage par région de programme laisse inaperçues : l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Yonne, la Marne et l'Oise (augmentation d'un demi à un point du taux d'accroissement annuel).

Dans l'Ouest, il faut noter la légère augmentation de la croissance démographique de l'Ille-et-Vilaine, de l'Orne et de la Mayenne, par opposition à la stabilité de l'évolution enregistrée dans les autres départements de Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Dans le Massif Central, le Puy-de-Dôme accentue sa progression (taux d'accroissement annuel en augmentation d'un demi-point d'une période intercensitaire à l'autre).

## Résumé des principales conclusions aux niveaux régional et départemental

Les principaux enseignements qu'on peut tirer des premiers résultats du recensement de mars 1968 sont les suivants :

— Progression considérable du Midi de la France ; cette progression, non seulement concerne des régions déjà en rapide croissance démographique (Provence-Côte-d'Azur), mais s'étend à des régions dont la croissance était jusque-là moyenne (Languedoc-Roussillon) ou même faible (Midi-Pyrénées et Aquitaine).

— Légère accélération de la croissance démographique déjà élevée de la région Rhône-Alpes ;

— Croissance démographique encore rapide de la région parisienne mais ralentissement très notable de cette croissance ; accélération de l'expansion démographique des départements de la couronne entourant la région parisienne, sans toutefois que cette expansion compense le ralentissement de la région parisienne ;

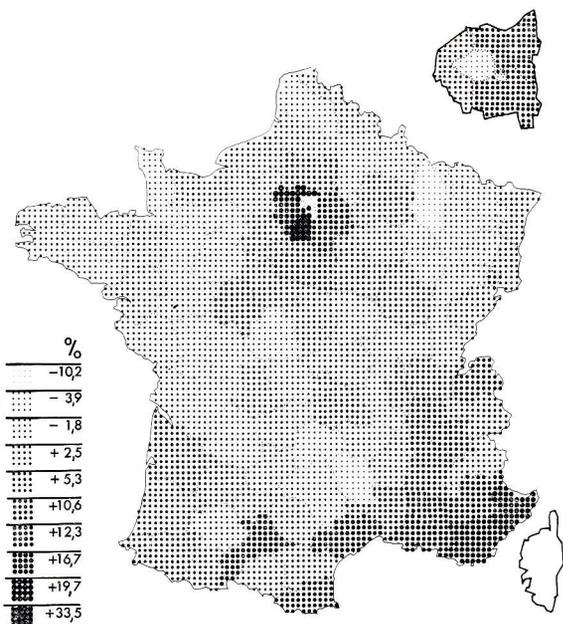
— Coup d'arrêt très brutal dans la progression démographique de la Lorraine et assez sensible dans la région du Nord. Ces deux régions ne doivent plus leur développement démographique — devenu maintenant médiocre — qu'à leur fort excédent naturel ;

— Légère amélioration dans l'Ouest où le solde des échanges migratoires devient moins défavorable ; l'Ille-et-Vilaine enregistre même un solde migratoire légèrement positif entre 1962 et 1968 (+ 0,2 % par an contre — 0,1 % entre 1954 et 1962).

— Stabilité des tendances généralement peu favorables dans le Massif Central (Puy-de-Dôme excepté).  
G. G.

CARTE N° 3

Solde migratoire (en valeur relative) entre 1962 et 1968 par département. Plus le grisé est fort, plus l'immigration a été importante par rapport à l'émigration dans cette période.



CARTE N° 4

Variation du taux d'accroissement moyen annuel de la population totale entre les périodes 1954 et 1962 et 1962 et 1968 par département. Plus le grisé est fort, plus le rythme d'accroissement de la population s'est accentué au cours de la période 1962-1968 par rapport à la période 1954-1962.

